

Département du Rhône Commune de Taponas 69220

DÉLIBÉRATIONS

Le 8 février 2016, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 2 février 2016 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents: M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. BAGNARD Frédérick, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, M. Claude ANDREANI, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme Émilie ROSIER, Mme AVERLY Karine, M. Lilian CHANEL

Absent excusé: Mme VALETTE Élisabeth a donné pouvoir à M. Claude ANDREANI

Absent: Mme DELAHAYE Nadine

Membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14

Objet: Aide financière pour la future construction d'une cantine - DETR 2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le projet de construction d'un restaurant pour l'école communale peut occasionner une aide financière de l'État, dans le cadre de la DETR 2016 (dotation d'équipement des territoires ruraux). Un échéancier et une estimation sommaire des travaux sont présentés, ainsi qu'un plan de financement prévisionnel, à savoir :

	en	

Démolition : 12 000 €

Maîtrise d'œuvre : 50 000 €

Contrôles & SPS : 15 000 €

Travaux de construction : 430 000 €

Appels d'offre : 1 500 € Assurance : 8 000 € Imprévus 8 500 €

Total: 525 000 € HT

Recettes

Aide Département du Rhône : 202 540 €

Soutien à l'investissement public local : 70 000 €

DETR: 80 000 €

Aide Sénatrice Mme LAMURE: 0 € Aide député M. PERRUT : 0 € Emprunt sur 15 ans : 172 460 €

Total: 525 000 €

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le plan prévisionnel de financement des travaux de construction d'une cantine

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'État, dans le cadre de la DETR

<u>Objet</u> : Aide financière pour la future construction d'une cantine - Dotation spéciale de soutien à l'investissement public local

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le projet de construction d'un restaurant pour l'école communale peut occasionner une aide financière de l'État, dans le cadre de la Dotation spéciale de soutien à l'investissement public local. Un échéancier et une estimation sommaire des travaux sont présentés, ainsi qu'un <u>plan de financement prévisionnel</u>, à savoir :

Dépenses

Démolition : 12 000 €

Maîtrise d'œuvre : 50 000 €

Contrôles & SPS: 15 000 €

Travaux de construction: 430 000 €

Appels d'offre : 1 500 € Assurance : 8 000 € Imprévus 8 500 €

Total: 525 000 € HT

Recettes

Aide Département du Rhône : 202 540 €

Soutien à l'investissement public local : 70 000 €

DETR: 80 000 €

Aide sénatrice Mme LAMURE: 0 € Aide député M. PERRUT : 0 € Emprunt sur 15 ans : 172 460 €

Total: 525 000 €

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le plan prévisionnel de financement des travaux de construction d'une cantine

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'État, dans le cadre de la Dotation spéciale de soutien à l'investissement public local.

Objet: Projet de mise en vente d'un immeuble communal - 13 Rue Notre-Dame des Champs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le projet de mis en vente d'un immeuble communal, situé 13 Rue Notre-Dame des champs, nécessite la délibération d'un montant.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents - moins 2 abstentions -

APPROUVE la mise en vente d'un immeuble communal pour 140 000 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier à l'actuel locataire des lieux, par lettre recommandée avec accusé de réception, cette mise en vente à l'échéance du mercredi 31 août 2016.

Objet: Convention WebSIG - commune / CCSB / SURB

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le projet de SIG (système d'information géographique) est piloté par la communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB) ; la commune de Taponas étant membre du Syndicat d'urbanisme de la région de Belleville (SURB), les élus municipaux doivent donc délibérer pour l'intégration du plan local d'urbanisme intercommunal parmi les données numériques à la disposition des collectivités concernées. Cette convention définit toutes les modalités d'utilisation des documents numériques

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents -

APPROUVE la Convention de partage de données et de mise à disposition du service webSIG

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le vice-président de la CCSB en charge de l'Aménagement de l'espace.

Objet: Association TAP TIP TOP – budget prévisionnel 2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le budget prévisionnel 2016 de l'association TAP TIP TOP doit être approuvé pour verser une avance de subvention avant le vote du

budget communal ; la subvention demandée par TAP TIP TOP pour le fonctionnement du centre de loisir TAPAJOU (32 places) est de 19 194,69 € pourl'année 2016.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents - moins 2 abstentions -

AUTORISE pour 2016, le versement à l'association TAP TIP TOP d'une avance équivalente au maximum à 25 % du montant de l'année N-1 soit 4 798 €.

Questions diverses:

- 1) Un agent communal au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe est muté à compter du 1^{er} mars 2016.
- 2) Le paiement de la taxe d'aménagement de l'entreprise CNSE fait l'objet d'une demande d'étalement.
- 3) Le recensement de la population en janvier & février 2015 donne 972 habitants pour TAPONAS.
- 4) Un promoteur immobilier souhaite acquérir le tènement de l'Hôtel des Sablons pour y construire 27 logements ; projet refusé car le projet de respecte pas le règlement du PLU, un nouveau dossier sera présenté.
- 5) La première pierre de la station de traitement du SIEVA sera posée le vendredi 20 mai 2016.
- 6) Messieurs DURAND et LAMARCHE envisagent l'installation d'un bar lounge dans la Z.A. de Villeneuve; licence 3 et accès des véhicules par la RD 109 et la Route de Champagne; accord de principe du conseil municipal sous réserve de la signature d'une convention d'engagements concernant l'environnement.
- 7) Le nettoyage de printemps est prévu le dimanche matin 13 mars 2016.
- 8) Les membres de la commission Finances travaillent à l'élaboration des budgets 2016 en collaboration avec le percepteur de Belleville.
- 9) L'instruction des dossiers d'urbanisme par la mairie en 2015 a permis l'économie de 1 365 € pour les permis de construire et de 8 000 € pour les déclarations préalables de travaux.
- 10) Projet de mutualisation avec la mairie de Dracé ; matériel communal et peut-être le personnel.
- 11) Les dépôts d'ordures et les déjections canines dans le cimetière communal font l'objet d'un rappel à l'ordre.
- 12) L'éclairage public sera éteint de minuit à 5 heures à compter de la semaine du 29 février 2016.
- 13) La médiathèque Le Singuliers : 15 690 entrées sur 352 séances de cinéma.
- 14) Une réunion doit être envisagée pour étudier la réalisation d'une aire de jeux Place des Sablons.
- 15) L'allumage du four à la salle communale pose problème.
- Madame CIFTCI souhaite déplacer son camion de vente ambulante les samedis et dimanche à Villeneuve (au bas du pont de l'autoroute).
- 17) Une bande de terrain privé (2 mètres de large) doit être acquise Impasse Saint-Genis pour l'édification de la future cantine.

- 18) Le terrain de Madame HUGON pourrait être acquis pour un montant de 9 950 en plus des frais de notaire (somme à inscrire au budget 2016).
- 19) Une zone d'activité est à l'étude sur Dracé, au niveau de l'actuel dépôt d'Eiffage (limitrophe avec Taponas) ; affaire à suivre, car beaucoup de paramètres sont en jeu.
- 20) M. Bernard DURAND projette d'aménager Route Sainte-Geneviève une plate-forme de stockage pour des déchets végétaux et minéraux; le conseil municipal ne se prononce pas pour l'instant, attendant de voir l'impact sur l'environnement proche.
- 21) Les conscrits se réuniront à la salle communale (banquet des 80 ans) le samedi 27 février.
- 22) Les prochaines réunions du Conseil municipal sont programmées les lundi 14 et 21 mars à 20h en Mairie (à confirmer)

Séance levée à 24h50.

Mme AVERLY Karine Mme Sylvie LANAUD M. BAGNARD Frédérick

M. BROSSE Éric M. CIMETIÈRE Gérard M. DULAC Didier

Mme GANDREY Sylviane M. MOËNE Thierry M. Lilian CHANEL

M. Claude ANDREANI Mme AOUDIA Marie-Claude Mme Émilie ROSIER

M. Daniel FAYARD